



Crésus Salaires

27.2 - Rubriques de l'onglet

27.2 - Rubriques de l'onglet

La seconde partie du dialogue présente toutes les rubriques. Les cases à cocher servent à déterminer quelles rubriques sont disponibles dans l'onglet courant.

L'ordre des rubriques est défini dans la commande *Entreprise – Rubriques* (§5 Définition des rubriques)

- La première liste déroulante permet de choisir quel type de rubriques est traité dans l'onglet. Si vous sélectionnez *Déterminants indemnités* ou *Déterminants déductions*, vous pourrez afficher les déterminants (et coefficients) associés aux indemnités ou aux déductions comme des valeurs indépendantes dans les données des employés.
- Les listes suivantes permettent de choisir d'afficher l'un des éléments associés aux rubriques, ce peut être : *Déterminant*, *Coefficient*, *Valeur*, *E.Valeur*, ou l'un des *Bruts déterminants*.

Le mode *Spécial* sert à afficher les valeurs, même si elles ne sont pas versées à l'employé. Par exemple la part de 13^e salaire non payée.

Tous les choix ne sont pas possibles et dépendent de l'emplacement du dialogue (*Entreprise – Coefficient*, *Employés – Modifier l'employé ou Employés – Salaire du mois*) et du type de rubrique sélectionné. La liste des rubriques proposées varie en fonction des colonnes choisies. Certaines rubriques, bien que cochées pour être présentes dans un onglet peuvent ne pas apparaître si leur affichage est conditionnel (§5.2 Éléments communs – Modes). Il n'est pas possible de faire figurer dans le même onglet des rubriques de types différents (comme par exemple mélanger des indemnités et des déductions). Les rubriques apparaissent toujours dans l'ordre où elles ont été définies dans le dialogue de définition des rubriques (§5 Définition des rubriques). *E.Valeur* correspond à la part employeur d'une déduction, de même que *E.Coefficient* pour le taux de la part employeur.

- Cliquez le bouton *Mémoriser* pour enregistrer la configuration. Les modifications apportées à la configuration sont conservées même si vous fermez le dialogue de saisie du salaire sans l'enregistrer.
- Cliquez le bouton *Annuler* pour quitter la configuration sans enregistrer les

changements.